

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juin à 9 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Morcourt dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil de cette séance, sous la présidence de Madame Rose-Marie BUCEK, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : BUCEK Rose-Marie, COURTRAY Pierre-André, QUÉVREUX Sylvain, Ludovic ROUTIER, Samuel CLÉMENT, Monique MANGIN, Sabine FOREL, Simone TALON, Liliane BAILLON, Méline COCHET, Didier DELSART.

Absents représentés :

Mme Alysson CHAMPION a donné pouvoir à Mr Sylvain QUEVREUX

Mr Jean-Michel LELEU a donné pouvoir à Mr Pierre-André COURTRAY

Mr Daniel NASSAH a donné pouvoir à Mme Rose-Marie BUCEK

Absent excusé : Mr Laurent BARBER

Monsieur Samuel CLEMENT a été désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION D'HORLOGES RADIOLITES

Madame le Maire explique la nécessité de ce mode de fonctionnement. Les horloges permettront de gérer l'éclairage public, les lampes s'allumeront dès la tombée de la nuit et s'éteindront dès la levée du jour.

L'entreprise USEDA se chargera de la mise en place sur les 5 armoires d'éclairage public.

Le coût total de l'installation s'élève à 3 177.18 € HT

L'USEDA participe à hauteur de 1 270.87 € HT, reste à la charge de la commune 1 906.31€ HT

TRAVAUX A RÉALISER DANS LE CADRE DE LA PROTECTION CONTRE LES COULÉES DE BOUE

Le Conseil municipal, par délibération, a adopté la convention qui porte sur la délégation temporaire de compétences permettant à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinoise (CASQ) de réaliser les aménagements nécessaires à la réduction des risques issus des coulées de boues.

DÉCISIONS MODIFICATIVES :

1) Travaux

Madame le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

- Réfection chemin du milieu 1ère tranche (préparation avant enrobés fournitures et poses) montant du devis : **3 854.40 €**
 - Chemin du Milieu tranche 2 (préparation avant enrobés, fournitures et poses) montant du devis **1 401.60 €**
 - Travaux supplémentaires salle polyvalente (préparation avant enrobés et fournitures et pose enrobés) montant du devis **3 129.12 €**
 - Divers : amenée et repli du matériel, carrefour : fourniture et pose de bordures, devant les ateliers : dépose de pavés sur trottoirs+ béton, préparation avant enrobés et mise en œuvre d'enrobés. Montant du devis **2 479.56 €**
- Soit un total de 10 864.68 €**

Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : - **10 864.68 €**

-Article 2151 (réseau de voirie) : + **10 864.68 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, vote pour.

2) Achat d'un aspirateur eau et poussières

Madame le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante : Remplacement de l'aspirateur aux ateliers (plusieurs devis demandés)

Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : -**873.48 €**

-Article 2188 (autres immobilisations) : + **873.48 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, vote pour.

3) Menuiseries

Madame le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante : Remplacement de 2 portes et 1 fenêtre de 2 logements communaux situés 1 et 1 bis petite rue. (plusieurs devis demandés)

Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : -**4 890.51 €**

Article 21318 (10) autres bâtiments publics : +**4 890.51 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, vote pour.

4) Frais d'honoraires

Madame le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

Lors de l'acquisition d'un morceau de terrain en 2018, à l'angle chemin du milieu (après le feu de signalisation), cette acquisition a été vendue à la commune pour un 1€ symbolique.

Le montant à la charge de la commune s'élève à 1 097 €

Un restant dû de 316 €, non réglé, datant de l'ancienne municipalité, doit être régularisé.

Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : -316.00 €

Article 2111 (terrain nus) : + 316.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, vote pour.

DOSSIER CAMÉRAS

Madame le Maire et les adjoints ont rencontré lors d'une réunion en date du 31 mai la Gendarmerie.

Ceux-ci ont expliqué qu'une nouvelle unité a été créée pour l'étude de positionnement de caméras dans les communes du département.

Madame le Maire en informe donc son conseil.

L'Assemblée décide à l'unanimité des membres présents de prendre conseil auprès de la Gendarmerie.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2022

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré,

Décide de nommer Madame LICETTE Elisabeth coordonnateur communal pour le recensement de la population 2022.

COURRIER Mme TITEUX

Mme Titeux se propose d'animer gratuitement des ateliers créatifs auprès des Morcourtois pour adultes et enfants à partir du 20 août 2021.

Une note explicative vous sera adressée et un questionnaire vous sera distribué dans ce sens prochainement.

Le Conseil vote à l'unanimité pour les animations.

Madame Le Maire propose la gratuité de ces activités.

Le Conseil Municipal vote à la majorité pour, 3 voix contre.

COURRIER Mr WARIN

Monsieur le 1^{er} Adjoint fait lecture de la lettre de Mr WARIN à l'Assemblée.
Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Questions diverses

Madame la conseillère :

Mme FOREL demande :

-quand le terrain derrière les maisons du Nouveau Monde va-t-il être tondu ?

Madame Le Maire répond avoir contacté Mr HAUET le 31 mai, jour de la demande de Mr WATTIER.

-Qu'en est-il de la circulation des camions ?

Madame Le Maire fait savoir que Madame GRUNY, sénateur de l'Aisne lui a donné les coordonnées téléphoniques du directeur de la DDE, pour voir quelle solution peut être apportée.

-Madame FOREL interpelle Mme Le Maire au sujet de Mr OUDIN qui roule sur la route avec la tondeuse immatriculée alors que celui-ci n'a pas de permis.

Madame le Maire va se renseigner auprès du responsable des services techniques, étant donné qu'elle avait interdit la conduite de cet engin.

-Madame la conseillère signale que les terrains à vendre de Mr RAUSCENT ne sont pas entretenus.

Ne concerne pas la commune.

-Ouverture du stade ? :

Mme le Maire signale que 4 poteaux qui soutiennent les filets sont défectueux depuis plusieurs années.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour les réparations.

Madame la Conseillère :

Mme TALON informe le conseil que 2 rosiers ont été dérobés.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint aux sports informe le Conseil que :

-le Tennis reprend son activité le lundi 14 juin

-la Sophrologie le jeudi 10 juin

-la Zumba va reprendre début août

Madame le Maire :

-Mme BUCEK informe l'Assemblée que le département subventionne à hauteur de 1 045 € le centre de loisirs.

-Madame le Maire informe le conseil que des alarmes ont régulièrement sonné pendant le week-end du 8 mai.

Après recherche, il s'avère qu'il s'agit d'une entreprise sur la zone industrielle de Morcourt.

Madame le Maire s'est entretenue téléphoniquement le lundi 10 mai avec le directeur de cette entreprise afin qu'il fasse le nécessaire.

Une 2^{ème} alarme a été détectée sur la zone industrielle, l'entreprise incriminée ne se situe pas sur la commune de Morcourt mais Rouvroy.

Un administré s'est présenté en Mairie muni d'une pétition de 10 signatures concernant cette alarme.

La pétition doit être remise au Maire de Rouvroy.

Le Maire,
Rose-Marie BUCEK

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'RMB', written over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRE DE MORCOURT' around the top and '(Aisne)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a shield, with a star above.